Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 23 (1894)

Heft: 11

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

III

Directoire de l'enseignement religieux dans les maisons d'éducation. Organisation, méthode, qualités du professeur, appendice bibliographique par l'abbé Ch Dementhon, professeur de philosophie. — Fort volume in-13, p. p. xvii-482, prix 4 fr., librairie Poussielgue, rue Cassette, Paris, 1894. *Collection de l'alliance des maisons d'éducation chrétienne.*

Nous recommandons tout spécialement à l'attention de nos lecteurs ce nouvel ouvrage qui nous paraît, à tous égards, digne d'obtenir en notre pays le succès dont la France, l'Italie et la Belgique ont marqué son apparition.

Composé par un ancien élève des Facultés catholiques de Lyon, dont l'autorité en la matière n'est pas contestable, — soumis au contrôle d'une expérience de longues années d'enseignement, — plus d'une fois discuté dans des congrès de spécialistes, — honoré enfin des suffrages les mieux motivés de l'élite des évêques et des publicistes en France, le *Directoire* de M. Dementhon se présente à nous avec les plus rares et les plus sérieuses garanties de valeur intrinsèque.

Aussi, est-ce avec une pleine confiance que nous le signalons au zèle de tous les prêtres et des laïques instruits qui s'intéressent au mouvement des sciences sacrées de notre temps, et veulent un guide aussi sûr qu'aimable pour étudier personnellement ou pour enseigner la religion, à quel degré que ce soit. Mais c'est surtout entre les mains des aumôniers et des professeurs que nous voudrions voir désormais cet ouvrage si suggestif; car il nous semble appelé à leur rendre les plus signalés services pour donner à l'enseignement de la religion cette importance, cet intérêt et cette efficacité qu'il devrait toujours avoir auprès de la jeunesse de nos écoles.

A notre avis, les hommes d'étude sauront particulièrement gré à M. l'abbé Dementhon du riche appendice bibliographique par lequel il a eu l'heureuse idée de compléter son travail; là, en effet, avec des références aussi précises que compétentes sur les meilleurs ouvrages de théologie, on trouvera une liste méthodique des publications les plus appréciées sur la spiritualité, la pédagogie, l'histoire, la législation canonique, l'économie politique, les dictionnaires et revues catholiques, etc.; en un mot, on y trouvera les éléments les plus essentiels pour former une excellente bibliothèque ecclésiastique contemporaine.

Ami lecteur, prenez et étudiez vous-même le *Directoire;* nous serions étonnés qu'après un premier examen, vous ne donniez pas à ce livre une de ces places d'honneur que l'on aime à réserver aux ouvrages de fond, qui doivent être consultés plus souvent et médités à loisir.

Chronique scolaire

Confédération et école — Samedi dernier, M. Joss, recteur à Berne, a développé devant le *Schulverein* suisse les thèses suivantes :

1. Une subvention fédérale aux écoles primaires n'est demandée ni par le peuple ni par les cantons, mais par un certain nombre de politiciens et de maîtres d'école qui rêvent d'une école sans religion, au service du radicalisme.

2. Toute subvention fédérale subordonnée à une intervention des pouvoirs de la Confédération dans l'école primaire doit être repoussée : *a)* pour des motifs politiques et constitutionnels, l'article 27 ne prévoyant aucune subvention de ce genre ; *b)* pour des motifs économiques, parce que les cantons peuvent subvenir aux dépenses de l'instruction primaire à meilleur compte et mieux que la Confédération ; *c)* pour des motifs pédagogiques, parce qu'une centralisation dans ce domaine ne pourrait pas tenir compte des circonstances essentiellement diverses et des besoins si différents de chaque canton et paralyserait l'initiative des gouvernements cantonaux ; *d)* pour des motifs religieux, parce que la mission de la Confédération est de rester un pouvoir neutre entre les différentes confessions, et ne peut par conséquent donner à l'école primaire le caractère moral et religieux qu'elle doit avoir si on veut qu'elle procure à la jeunesse une bonne éducation.

3. Si la Confédération a les ressources nécessaires pour coopérer aux frais de l'instruction primaire, elle peut accorder des subventions aux cantons, mais sans aucune intervention, ou bien se charger des frais de l'enseignement de la gymnastique, la préparation au service militaire rentrant déjà dans ses attributions.

Neuchâtel. *Le congrès des jardins d'enfants.* — Le 8 septembre s'est ouvert à Neuchâtel le VIe Congrès frœbelien.

Les congressistes, au nombre d'environ deux cents, ont soupé ensemble avec les membres du Comité d'organisation, au Chalet de la Promenade, après avoir eu une petite séance administrative du Comité central et des délégués.

La séance officielle s'est tenue lundi matin sous la présidence de M. Clerc, directeur de l'Instruction publique.

L'assemblée, très nombreuse, remplissait l'Aula du bâtiment académique. Elle était composée en très grande partie d'institutrices frœbeliennes de toute la Suisse, d'une trentaine d'instituteurs, Neuchâtelois pour la plupart, enfin de membres de commissions scolaires, de directeurs et d'inspecteurs d'écoles.

M. Clerc a souhaité la bienvenue aux congressistes et rendu hommage à l'œuvre accomplie dans la Suisse allemande par la Société des jardins d'enfants.

M. Clerc a exprimé l'espoir que les idées et les résolutions qui vont ressortir des discussions de l'assemblée contribueront encore à faire progresser nos institutions scolaires et à leur donner une perfection toujours plus grande.

Ce discours a été vivement applaudi.

Mlle Vuagnat, directrice de la section normale frœbeliene au Gymnase cantonal de Neuchâtel, a présenté ensuite un rapport sur la question à l'étude. Elle constate que la cause gagne partout des adhérents et insiste sur divers points fondamentaux de l'organisation de l'enseignement frœbelien Ce travail a été très apprécié. Nous ne pouvons même en donner un court aperçu

Le rapport de Mlle Vuagnat a été très applaudi.

M. Guex, en ajoutant un certain nombre de faits à ceux énumérés déjà par Mlle Vuagnat pour démontrer les progrès accomplis par les principes de l'enseignement frœbelien dans ces dernières années, a

rappelé que Lausanne a été la première localité de la Suisse romande où l'on ait organisé un jardin d'enfants. C'était en 1860, M. le professeur Raoux qui l'avait ouvert, en appelant à son aide pour le diriger des élèves de Frœbel. Dès lors, le canton de Vaud s'est laissé devancer par ses voisins de Genève et de Neuchâtel. Cependant, M. Ruchet, directeur de l'Instruction publique du canton de Vaud, vient de reprendre cette question et M. Guex lui-même est chargé de préparer un rapport sur l'organisation de l'enseignement frœbelien dans ce canton.

Aucune proposition de modifier les conclusions des rapports n'est présentée ; elles sont donc adoptées dans la teneur suivante :

Conclusions du rapport de Mlle Vuagnat.

1. L'éducation nationale, c'est-à-dire l'éducation de tous par tous, puissant moyen de réforme sociale, doit commencer au jardin d'enfants.

2 Le jardin d'enfants, dans le domaine moral et religieux, aussi bien que dans le domaine intellectuel, doit se borner à donner à l'enfant des impressions justes, destinées à devenir plus tard des convictions personnelles.

Conclusions du rapport de M. Guex.

Le jardin d'enfants ou l'école enfantine, image d'une famille, mais agrandie, mais plus nombreuse, milieu spécial qui doit envelopper l'enfant de toutes parts, où il doit se développer en s'imprégnant de choses ambiantes, choisies pour lui comme on choisit une fleur au milieu d'un jardin.

Le jardin d'enfants, institution où le côté physique de l'enfant fera l'objet de soins de plus en plus vigilants, où le côté intellectuel sera cultivé avec ménagement, sobriété, où l'on habituera peu à peu l'enfant à l'effort, au travail, non point dans un but utilitaire, économique, mais idéal.

L'école enfantine, synonyme de classe qui sera une *causerie*, de travaux qui seront des jeux, où l'instruction et l'éducation se font par les sens et par le raisonnement, par le travail et par les arts, diminutifs de l'art humain.

L'école enfantne, institution où il n'est presque pas permis de parler d'enseignement au sens ordinaire du mot, c'est-à-dire de leçons suivies, réglées, méthodiques, où le travail permet aux sentiments du cœur de se traduire en *actes*, autrement dit où l'intelligence influe sur les résolutions de l'élève, première condition d'un enseignement vraiment éducatif, but suprême de l'école enfantine et de toute autre école.

Le jardin d'enfants, enfin, synonyme d'enseignement par le bonheur, idéal peu réalisable en notre époque troublée, dans notre société inquiète, mais idéal vers lequel nous devons tendre sans relâche.

Mlle Niedermann, *jardinière* à Zurich, a présenté ensuite un travail fort intéressant sur la question suivante : « La leçon de choses, surtout celle ayant trait aux objets usuels et à de simples produits industriels (artificiels) ne devrait-elle pas avoir plus de place et remplacer, dans une certaine mesure, ou mettre au second plan les jeux souvent excitants et les occupations trop absorbantes ? »

M. Zollikofer, de Saint-Gall, a fait le commentaire de ce travail.

Les deux rapports répondent affirmativement à la question posée.

L'assemblée a adopté les idées des rapporteurs, puis la séance est levée. A. B.

Vaud. — La Société des maîtres secondaires s'est réunie à Lausanne le 29 septembre dernier en assemblée générale.

Le projet de statuts présenté à la Société a été ratifié avec quelques modifications de détail, parmi lesquelles on relève celles-ci :

La réunion annuelle de la Société aura lieu, dans la règle, tous les trois ans à Lausanne.

Le Comité central, dès 1895, sera réduit de sept à cinq membres.

MM. Ed. Payot, directeur du Collège cantonal, et Macler, professeur aux Ecoles normales, sont nommés membres du Comité central, en remplacement de M. Guex, président, sortant de charge, et Lacombe, professeur, démissionnaire.

La question de la revision du règlement général pour les collèges communaux, introduite par un substantiel rapport de M. Morel, maître au Collège d'Aigle, donne lieu à une longue et intéressante discussion.

L'assemblée s'est prononcée en faveur d'une concordance rigoureuse entre les collèges communaux et le Collège cantonal, spécialement en ce qui concerne les langues anciennes.

Elle a admis l'équivalence entre les classes de l'Ecole industrielle cantonale et les classes correspondantes des collèges communaux.

Les conférences des collèges communaux seront consultées dans l'élaboration des programmes scolaires et sur le choix des manuels.

Ceux-ci seront, autant que possible, les mêmes dans tous les établissements cantonaux.

Il sera institué une *Commission consultative* de l'enseignement secondaire, dont les directeurs des divers établissements cantonaux et communaux feront partie de droit.

A la majorité des deux tiers, l'assemblée s'est prononcée en faveur de la *gratuité* de l'enseignement secondaire.

Des bourses et subsides seront accordés aux élèves bien doués, mais pauvres, qui désirent faire des études supérieures.

Après avis aux parents, et en cas de récidive, toute absence non justifiée sera dénoncée au préfet.

La question des *examens* est renvoyée à une séance extraordinaire.

Aigle a été désigné comme le lieu de la prochaine réunion annuelle.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez bien voulu insérer, dans le N° 10 du *Bulletin*, le projet de loi sur la Caisse de retraite des instituteurs tel qu'il a été modifié par l'assemblée des délégués du corps enseignant qui a eu lieu à Fribourg, le 8 septembre dernier.

Veuillez nous permettre de recourir encore au *Bulletin* pour rectifier quelques erreurs qui se sont malheureusement glissées dans la publication de ce travail

Ces rectifications portent sur les points suivants :